

1870 :

GENERALITES

L'armée « prussienne », en fait composée, en plus des Prussiens, de corps saxons, badois, wurtembourgeois et bavarois, forte de 160 000 fantassins et de 13 000 cavaliers, équipée de 672 canons de campagne, prend Meaux le 15 septembre 1870, Pontoise le 17, Poissy le 18, Pierrefitte, Châtillon et Villejuif le 19 ; ce même jour, les premiers cavaliers prussiens installent le quartier général de la III^e armée à la préfecture de Versailles, où s'installe également le prince royal le 20 septembre et enfin le roi Guillaume lui-même le 5 octobre. La préfecture est ainsi envahie pendant qu'au dehors pillages, vols et violences diverses s'exercent aux dépens de la population civile. A Versailles, les élus de la municipalité sont gardés en otages tant que n'est pas réunie la contribution extraordinaire de guerre de 50 000 f. exigée par l'occupant. Le chancelier Bismarck loge au 20 rue de Provence, à l'hôtel de Jéssé. Le ministre de la guerre prussien, Roon, réside également à Versailles.

La police militaire allemande est confiée à Wilhelm Stieber tandis que le Kaiser Guillaume nomme à la tête des troupes d'occupation un homme de confiance, le baron Von Manteuffel, brillant général ayant fait ses preuves à Metz, dans le Nord et contre l'armée Bourbaki : bon diplomate et francophile, ce personnage, installé à Compiègne et bientôt promu maréchal, atténuera les rigueurs de l'occupation autant que faire se peut. (Von Manteuffel finira sa carrière comme Statthalter du Reichsland Elsass-Lothringens, gouverneur de cette nouvelle terre d'empire).

Une administration allemande des territoires occupés se met en place entre la mi-septembre et la mi-octobre 1870 : un Général-Gouverneur administre une des trois zones d'occupation (Lorraine à Nancy, Champagne à Reims et Nord & Ile-de-France à Versailles), assisté d'un ou deux commissaires civils, de leurs dix ou quinze fonctionnaires et d'un préfet, qui, assisté de sous-préfets, sont investis de la justice, police et finances de leur ressort.

Versailles est ainsi le siège du Général-Gouverneur prussien Von Fabrice, de son commissaire civil saxon et du préfet prussien Von Brauchicht, qui, peu de temps après, publie ses instructions dans une lettre au maire de Montfort :

« Monsieur, Je vous annonce que Sa Majesté le Roi de Prusse a daigné me nommer Préfet de Seine-et-Oise. Je suis dès lors entré en fonctions comme vous le verrez dans ma proclamation du 1er de ce mois. En conséquence, je vous envoie le premier numéro du Recueil Officiel que je fais paraître, afin que vous preniez connaissance de la façon dont j'entends administrer le Département dans l'état actuel de guerre. Je vous prie aussi de vouloir bien continuer vos fonctions de maire comme auparavant. En conséquence, j'espère que vous voudrez bien, comme maire du chef-lieu de canton, vous charger du poste que remplissait avant Mr le Sous-préfet de votre arrondissement. Par conséquent vous aurez la bonté de faire parvenir les recueils ci-joints à MM les Maires des communes sous votre direction. Vous voudrez bien de même percevoir les contributions directes du mois d'octobre dans les conditions indiquées par mon arrêté qui est inséré dans le Recueil Officiel. J'espère, monsieur le maire, que vous voudrez bien faire votre possible et user de toute votre influence pour que ces contributions soient perçues régulièrement. J'y compte d'autant plus qu'elles ne sont qu'habituelles et qu'aucun impôt de guerre n'est prélevé. Si la régularité des versements d'une commune faisait défaut, alors, Monsieur le Maire, je me verrais obligé, contre mon gré, à en recourir à la force militaire, ce qui, toujours est une mesure très regrettable ».

L'empire allemand est proclamé dans la Galerie des Glaces du château de Versailles le 18 janvier 1871. Le 26 (ou 28 ?) janvier 1871, un armistice est conclu entre le chancelier Bismarck et le français Jules Favre au prix d'une contribution de guerre de 5 milliards de francs pour l'ensemble du pays, 200 millions pour Paris seul. Les préliminaires de paix, eux seront signés le 26 février par les mêmes négociateurs et Thiers.

L'OCCUPATION DE 1870 -1871 DANS LA REGION

Après leurs succès initiaux à l'est et surtout la reddition de Sedan, le 2 septembre, ainsi que la capture de l'empereur Napoléon III, les allemands décident de foncer sur Paris : les troupes du Prince royal de Prusse progressent vers le sud-ouest avec l'intention de franchir la Seine vers Juvisy puis d'obliquer sur Versailles (ce sera chose faite les 19 et 20 septembre) ; les troupes du Prince Albert de Saxe (ex-armée de la Meuse) foncent vers la banlieue nord. Plusieurs régiments ont pour mission de franchir la Seine plus à l'ouest, vers Mantes-la-Jolie. Des ponts de bateaux sont établis à Pontoise, Triel, Joinville et Corbeil.

Il faut signaler que bien des départements ne seront pas occupés ou le seront sporadiquement, parcourus autant par les troupes françaises que par les allemands : c'est le cas de l'Eure-et-Loir, de l'Eure, de la Somme et de l'Aisne par exemple.

Une garnison allemande occupe Mantes depuis le 23 septembre et doit affronter des coups de main de la compagnie des francs tireurs de Seine-et-Oise qui opère dans tout le Vexin, entre Mantes et Magny, sans toutefois grande collaboration des autorités locales qui craignent les représailles. D'autres unités allemandes sont cantonnées autour de Mantes pour tenir la vallée de la Seine en cas d'une attaque des gardes mobiles de Normandie. La cavalerie a pour mission d'effectuer les réquisitions nécessaires à l'armée.

Chartres est occupé par les éléments de la division Wittich en octobre (cette brigade se rendra tristement célèbre par des massacres à Châteaudun le 18 octobre, et à Jouy, en Eure-et-Loir, le 21 octobre). Orléans est investi le 11 octobre. A la mi-novembre, pour faire face à une éventuelle offensive de l'Armée de la Loire, les allemands renforcent leurs garnisons du Hurepoix, de la Beauce et des limites du Perche ; des unités du grand duc de Mecklembourg-Schwerin prennent position au sud de Chartres. Des unités de cavalerie occupent Rambouillet et Houdan et s'accrochent aux gardes mobiles près d'Epéron. Pendant le siège de Paris, des colonnes bavaroises sillonnent la Beauce en tous sens à la recherche d'approvisionnements.

Quelques sources mentionnent des événements de cette période :

- D'après M. Lachiver (Histoire de Meulan et de sa région par les textes - 1965) : Des francs tireurs font obstacle à l'avancée allemande le 30 septembre 1870, d'abord dans la forêt puis à la gendarmerie des **Alluets** ; un cavalier prussien et sa monture sont abattus. Les canons prussiens tirent alors 120 obus sur le village dont l'un traverse le clocher et décapite la flèche de l'église. Les francs tireurs sont bientôt contraints de se replier devant la puissance de feu de l'adversaire. Des obus prussiens endommagent l'église d'**Herbeville**. Les occupants brûlent la maison d'un "résistant" à **La Falaise**. Des pillages sont dénoncés à **Maule**.
- D'après P. Nickler (Histoire de Marly - 1996) : **Marly** fut occupé du 19 septembre 1870 au 20 février 1871 (comme **Chatou** et **Le Vésinet**) par le 3^e corps bavarois, une demi-batterie d'artillerie et ses 6 pièces de canon et le 46^e d'infanterie relevé pendant quelques temps par le 50^e qui sera plus tard cantonné à **Louveciennes**. Ajoutons pour être complet, la Landwehr du Palatinat qui y trouvera logement en décembre 1870. Ce sont en tout 2 500 soldats qui auront leurs quartiers d'hiver à **Marly** en janvier 1871, sous le commandement direct du Major Pilgrün et celui plus lointain du préfet allemand de **Versailles**, E.R. Forster. 104 fusils seront confisqués par les allemands dès septembre 1870. Dans le cadre des contributions de guerre (275 000 f. pour le canton entier, à verser dans les 4 jours), **Marly** doit 27 000 f. qui seront allégés à 18 000 f. A **Bougival**, un habitant de Marly, François Debergne, jardinier de son métier, sera fusillé par l'occupant pour avoir saboté ses lignes télégraphiques. La ville est occupée et pillée.

- D'après V. Belot (Coutumes et traditions en Yvelines -1977/Histoire d'Elancourt/Histoire de Montigny le Bretonneux/Histoire de Trappes) :
M. Jouanne, maire de **Saint-Léger-en-Yvelines** est pendu - symboliquement ? - avec sa propre écharpe tricolore, à la porte de la mairie, par les Prussiens. Grâce à Dieu, l'écharpe rompt, sauvant ainsi son propriétaire.
Des habitants de **Groussay** et de **Condé-sur-Vesgre** sont fusillés. Des bergers de **Rambouillet** sont chargés et sabrés "à mort". Le bourg de **Saint-Arnoult** est livré au pillage. On relève des combats de francs tireurs à **Rochefort, Maurepas** et **Auffargis**. Le village et les environs d'**Elancourt** sont occupés d'octobre 1870 à février 1871 par un détachement prussien : sévices, brimades de toutes sortes, réquisitions très lourdes, quelques scènes de pillages et au moins un cas d'incendie de maison par représailles sont à signaler. Un détachement de uhlans et des éléments d'artillerie prussiens occupent **Montigny** du 23 septembre 1870 au 12 mars 1871 ; d'autres troupes y cantonnent épisodiquement. **Trappes** est occupé depuis le 20 septembre 1870 jusqu'au 11 mars 1871 ; on y hébergera jusqu'à 1 400 hommes de troupe. Les réquisitions atteindront un montant de 180 000 f. or en fournitures diverses.
- D'après l'Histoire de **Saint-Nom-la-Bretèche** : L'armée allemande atteint **Saint-Nom** le 20 septembre 1870 : 1 000 soldats et 600 chevaux y seront cantonnés jusqu'au mois de février 1871, sous l'autorité du général de division Rhenbaden. Des maisons sont dévastées, les vitraux de l'église délibérément cassés. La contribution de guerre fixée par l'occupant le 25 juin 1871 s'élève pour **Saint-Nom** à 22 000 f. et 15 000 f. pour **Villepreux**. Il faudra d'ailleurs un emprunt sur 8 ans pour y faire face. Le 22 septembre 1871, le général de brigade Von Bredow réoccupe la ville, suite à l'incendie de **Mézières** : les frais en vin pour le général et ses officiers s'élèveront à 600 f. **Villepreux** doit, pendant cette période, loger 250 cuirassiers des Uhlans.
- D'après R. Moulin (Histoire de Septeuil) : Le 10 octobre 1870, deux hussards prussiens ivres morts agressent les habitants de **Septeuil**, tirent sur les maisons et tuent net un vieillard. En représailles, des gardes nationaux tendent une embuscade, tuent un des allemands, mettent l'autre en fuite qui parvient au quartier général allemand de **Maule**. Le lendemain matin, trois escadrons du XI^e Hussards cernent la commune, se livrent au pillage puis mettent le feu à la ville. Des réquisitions clôturent cette triste journée, des otages sont emmenés. Réquisitions et pillages se succéderont jusqu'au 19 mars 1871, date à laquelle les allemands quitteront définitivement le bourg après avoir ôté le drapeau de la mairie. Le tribut, ici, s'élève à 8 774,42 f. Les contributions de guerre à 1 454,44 f. **Houdan**, peuplée alors de 2 000 habitants doit, un soir, héberger 50 000 soldats allemands !
- De sources diverses et notamment « La grande histoire des Yvelines » : Un détachement de cavalerie allemand dans une escarmouche avec des francs-tireurs à **Breuil-Bois-Robert** perd 3 hommes depuis inhumés au cimetière local. **Bréval** est incendié le 1er novembre 1870 par un corps de 1 500 prussiens, en représailles pour un allemand tué le matin même. 35 maisons sont ainsi détruites et le boulanger, fusillé. **Fontenay-Saint-Père** voit des maisons incendiées et déplore 5 tués. A **Meulan**, les allemands font sauter une arche du pont pour interdire toute communication. **Mézières** est partiellement détruit le 22 septembre 1870 et l'église Saint-Nicolas est très touchée. **Sainte-Mesmes** voit son château occupé par des prussiens dont l'un se noie accidentellement dans les douves et repose depuis au cimetière de la commune. La commune de **Voisins-le-Bretonneux** est occupée par un corps bavarois. **Sartrouville** est pillée par les prussiens le 18 septembre 1870. L'ennemi occupe **Le Chesnay** évacué par ses 600 habitants, dès le 29 septembre. **Fontenay-le-Fleuri** est occupé du 21 septembre 1870 au 10 mars 1871. **Jouy-en-Josas**, occupé dès le 20 septembre 1870 doit cantonner 1 800 soldats (entre Jouy et Saclay) jusqu'au 17 janvier 1871. Les 3 000 soldats du commandant Krüger cantonnent en 1870 à **Vélizy-Villacoublay**. 20 otages sont libérés après intervention du maire, M. Henri Rabourdin. L'ennemi quitte la ville le 19 mars 1871 après avoir pillé de nombreuses maisons.

La Guerre de 1870 dans le Mantois & environs d'Epône

D'après Daniel Bricon (Epône raconté aux Epônois)

La Garde Mobile Régionale, convoquée à Mantes le 26 août 1870 voit se rassembler 1600 jeunes gens dès le 29 août. Une Garde Sédentaire est reconstituée dès le 1^{er} septembre.
L'Empire tombe le 4 septembre après le désastre de Sedan.
On transporte le Bataillon de Mantes par le train vers Paris le 12 septembre.
Versailles ouvre ses portes dès le 19 septembre et Von Brauchitsch devient Préfet de Seine-&-Oise ce même jour.

Toujours le 19 septembre, au soir, le pont de Mantes saute.
Les Prussiens passent la Seine dans les environs de Triel dès le 20 septembre.
Saint-Germain-en-Laye est légèrement bombardé.
46 escadrons de cavalerie sont massés dans la Plaine de Vernouillet.
La 5^e Division de cavalerie Prussienne descend de Saint-Nom(-La-Bretèche) vers Maule.
Les Ulhans entrent dans Mézières le 21 septembre.
Les Allemands parviennent à bloquer les armes de la Garde Nationale qui auraient dues être évacuées vers Evreux. Ils posent un pont de bateaux sur la Seine entre Triel et Vernouillet.

Des cheminots rallient les Francs-Tireurs aux environs de Mantes
Le 1^{er} Régiment des Eclaireurs de la Seine est alors commandé par le colonel Mocquart.
Des Francs-Tireurs de Mantes s'embusquent à Epône (Culs Chevets) le 22 septembre. En représailles, les Allemands incendient Mézières : 60 à 80 maisons sont sinistrées et on déplore 6 morts par asphyxie ; puis ils bombardent Mantes jusqu'au retrait des Francs-Tireurs sur Magnanville le 24 septembre.
Le 25 septembre, un ballon provenant de Paris assiégé tombe près de Vernouillet . Un autre, près de Magnanville le 29 septembre.

Les Alluets et Herbeville sont bombardés vers le 30 septembre.
Les habitants d'Ecquevilly évacuent le bourg.
Une échauffourée a lieu au Moulin d'Epône le 28 septembre entre des Eclaireurs de la Seins commandés par la capitaine Guillaume et des Dragons du Bade-Wurtemberg en train de dîner (chez le maire d'Epône Delabroise ? ou Charles André Victor, notaire ?).

Les Allemands pillent Maule le 1^{er} octobre puis la gare de Mantes alors qu'ils remontent vers l'Eure en plusieurs colonnes. Ils incendient la garde de Bonnières-sur-Seine le 5 octobre, pillent encore Septeuil le 11, et exercent des représailles à Arnouville.

90.000 hommes et 72.000 chevaux sont concentrés à Houdan, lancent des attaques contre les Français postés le long de l'Eure jusqu'au 26 novembre.

Les réquisitions pleuvent : une contribution de guerre de 2551 francs dès le 11 novembre.
Après l'Armistice, Epône doit héberger plusieurs centaines d'Allemands.

LA GUERRE DE 1870 A THOIRY

D'après Albert Dauvel, instituteur à Thoiry de 1883 à 1905 et auteur de la monographie rédigée en vue de l'Exposition Universelle de 1900, la guerre de 1870 fut plus pénible que la campagne des "Alliés" de 1814-1815 : le comte Robert de Vogüé (*), très aimé de la population fut tué d'une balle en plein front, à la bataille de Woërth (6/08/1870). Achille Philippe, enfant du pays et sergent "médaillé" fut blessé à la journée de Saint-Privat (18/08/1870).

L'occupation qui suivit se traduit par de nombreuses réquisitions (grains, bétail et fourrage) mais il n'y eut pas à Thoiry d'exactions commises par la soldatesque.

Dauvel, à titre de comparaison, cite le cas de Mareil qui fut pillé en représailles d'une attaque de francs-tireurs menée à proximité du bourg. Il cite Mézières, brûlé pour avoir présenté une défense et tué deux prussiens en patrouille et aussi Septeuil, qui menacé également de destruction, s'en tira par une contribution de grains après une échauffourée qui avait fait deux victimes : un cavalier prussien et un vieillard du lieu.

(*) Le vicomte Melchior de Vogüé, jeune soldat de 22 ans, a laissé d'intéressants souvenirs de cette campagne de 1870 : « *au bivouac, nous ne savions rien : il était trop visible que nos officiers n'en savaient pas davantage. L'ennemi alors, c'était une entité vague [...] qui allait déboucher à gauche ou à droite, devant ou derrière [...]. Ce jour-là et les jours suivants, nous ne vîmes de l'ennemi que quelques uhlands [...]. Tout était confus dans ces journées troubles, tout est confus dans le souvenir qui en reste.* »

Voici ce que nous livrent les archives de la commune de Thoiry :

Conscrits de la classe 70 : ("tableau de recensement des jeunes gens de la classe 1870")

- **Colas** Eugène Ernest, charcutier, né le 03/03/1850 à Thoiry (fils de facteur) : N°63
- **Dujardin** Albert Edouard Marie, ferblantier, né le 06/01/1850 : N°75
- **Floquet** Laurent Armand, cultivateur, né le 22/04/1850 : N°12
- **Philippe** Prothais Maxime Désiré, épicier, né le 29/12/1860 (fils de cantonnier) : N°20

Tous ces jeunes gens sont notés "**tous sachant lire et écrire**". (Les numéros sont ceux du tirage au sort, encore en vigueur à cette époque).

Registre de délibérations du temps de guerre. Le 13 septembre, le préfet de Seine-et-Oise, devant l'approche de l'ennemi, prescrit à tous les maires du département de mettre en sûreté les archives de leur commune et de prendre toutes dispositions nécessaires en fonction des événements.

« *L'an mil huit cent soixante-dix, le dix-sept septembre le conseil municipal de Thoiry s'est réuni sur l'invitation de M. le Préfet sous la présidence de M. Broquet, adjoint. Sont présents M.M. Lemoine, Rabussier, Lamarre, Lecocq, Fontaine, François, Chappée Antoine, Chappée Alexandre et Bouin. Le but de la réunion est la nomination d'un maire et d'un adjoint. Le scrutin a donné les résultats suivants à la majorité absolue : M. Bouin a été nommé Maire et M. Chappée Alexandre a été nommé adjoint. Fait en séance les jour, mois et an que dessus* »
(suivent : 10 signatures).

Le 26 octobre 1870, le registre note l'exigence présentée par le Préfet de l'autorité allemande, sous peine de poursuites sérieuses opérées par la force militaire allemande, de payer au titre du douzième des contributions directes, la somme de 1 487 f. et ce, au 29 octobre courant. Cette pression des forces d'occupation se renouvellera dès le mois suivant pour la contribution de novembre. Celle-ci sera remise au maire de Montfort en deux versements dont le deuxième se monte 868 francs et 2 centimes. Le 24 février 1871, on débat, au Conseil, de la contribution extraordinaire exigée par les allemands du gouvernement prussien du nord de la France : 10 millions de francs pour le seul département de Seine-et-Oise, le canton de Montfort étant, pour sa part, imposé à 242 011 f., somme que l'occupant offre de réduire au tiers (80 670 f. et 33 centimes) contre paiement immédiat.

"Liste de tous les habitants de la commune susceptibles d'être appelés à contribuer aux avances nécessitées par les réquisitions de l'armée prussienne :"
(Suivent : les 117 noms -de Broquet Théodore à William Jean - des citoyens les plus imposés de la commune).

"Convention préparée par le Conseil municipal et les plus imposés de la commune de Thoiry".

(la mention "préparée par" surmonte celle de "passée entre" consciencieusement rayée...)

"Entre les soussignés, tous imposés dans la commune de Thoiry, il est convenu ce qui suit :

Après la fin de la guerre, la valeur de toutes les réquisitions de toute nature faites dans la commune par l'armée prussienne sera totalisée par les soins du conseil municipal suivant les prix convenus, le total de ces réquisitions sera porté à la connaissance de tous par voie d'affiches et d'annonces.

Ensuite il sera ouvert à la mairie pendant une période de huit jours, une souscription publique et volontaire pour couvrir le total des avances nécessitées par les susdites réquisitions, et tous les imposés de la commune seront invités à y participer, qu'ils aient fourni ou non aux susdites réquisitions.

Le montant des souscriptions sera versé entre les mains de Mr le Maire et réparti par ses soins entre tous les intéressés au moyen d'un compte de compensation.

Le montant des réquisitions de toute nature sera compté comme argent dans la souscription de chacun.

Si le total des réquisitions n'a pas été couvert, il en sera donné avis par voie d'affiches et d'annonces et la souscription sera prorogée pour une nouvelle période de huit jours.

Si après cette deuxième épreuve le total des avances faites pour les réquisitions n'est pas atteint par les souscriptions, le conseil municipal et les plus imposés se formeront en commission de répartition pour fixer la somme à payer par chacun des imposés de la commune suivant un revenu présumé et approximatif.

Le travail de cette commission une fois terminé, il sera tenu à la disposition de chacun des intéressés, et leurs réclamations seront consignées sur un registre spécial et seront ensuite jugées sans appel par la susdite commission de répartition.

Lorsqu'il s'agira de la réclamation d'un membre de la susdite commission, après qu'il aura présenté ses observations, il ne pourra participer au vote qui aura lieu sur sa réclamation.

En outre, et attendu qu'il n'est pas équitable que les cultivateurs ou commerçants supportent seuls les avances nécessitées par les réquisitions, M. le Maire est autorisé à demander pour les réquisitions à venir à chacun de ceux qui sont inscrits sur la liste, une cotisation volontaire en argent qui servira à acheter ou payer aux prix convenus les denrées demandées par les réquisitions. Cette cotisation pourra être convertie en denrées suivant les convenances de chacun.

Il est entendu que le conseil s'engage à réclamer en temps opportun au département ou à l'état, le montant des réquisitions opérées par l'armée prussienne dans la commune et à distribuer entre tous les ayant droit les sommes qu'il pourra recevoir.

Fait et délibéré en séance pour être exécuté de bonne foi à Thoiry le 16 octobre 1870. Nous soussignés, imposés dans la commune de Thoiry, déclarons approuver la présente convention et nous engageons à l'exécuter".

(suivent : 70 à 75 signatures).

Les réquisitions vont se succéder à Thoiry dès le mois de septembre 1870, comme suit :

1) 24/09/1870	: avoine, viande et divers vivres :	2 492 F.
2) 27/09/1870	: vaches et moutons :	932 F.
3) 6/10/1870	: avoine et fer à porter à Maule :	641 F.
4) 10/10/1870	: avoine, foin et pain :	566 F.
5) 13/10/1870	: avoine :	250 F.
6) 20/10/1870	: pain, beurre et vin :	9,50 F.
7) 25/10/1870	: avoine, foin, vaches, pain :	2 699,80 F.
8)		
9) 7/11/1870	: avoine :	121 F.
10) 12/11/1870	: vaches :	231 F.
11) 26/11/1870	: fer :	79,80 F.
12) 29/11/1870	: foin, avoine et pain :	245,60 F.
13) 1/10/1870 et 2/12/1870	: avoine, oeufs, blé et luzerne :	404 F.
14) 7/11/1870	: chevaux et voiture :	530 F.

A ces montants sont ajoutés les frais annexes de manutention et de transport , les journées de travail perdues par les habitants requis, etc.

Le 26 juin 1871, le conseil s'efforce de dresser un tableau global et chiffré des réquisitions opérées par l'autorité allemande depuis 10 mois environ. D'abord estimées à 9 200 f., celles-ci seront finalement établies à 12 864,72 f. pour communication à la commission cantonale.

Pour mémoire, la Seine-et-Oise aura dû déboursier au titre des contributions et impôts divers : 5 721 431 francs (79 558 282 pour tout le pays), pour réquisitions 11 932 462 francs (134 154 491 pour le pays), pour les charges de logement 12 289 484 (101 455 323 pour le pays) et 121 912 662 francs pour les dommages causés par la guerre et l'occupant (sur les 303 658 496 francs à l'échelon national).